



## DEMANDE DE LAISSER-PASSER ATTELAGE 2018 pour l'accès au massif forestier de Rambouillet

Nous sommes chargés par l'ONF de centraliser les demandes d'autorisation de circuler en attelage dans la forêt Domaniale de Rambouillet. Nous mettons en place ce protocole sous forme de charte à signer, par le demandeur et le CDTEY que nous leur transmettons pour accord.

### 1) LA CHARTE DU MENEUR :

- Circuler à titre privé et sans but lucratif.
- Se munir de son autorisation à chaque déplacement dans le Domaine ONF de Rambouillet.
- Refermer les barrières ouvertes après chaque passage.
- Conserver la Clef ONF pour son usage personnel et exclusif (clef à demander à l'ONF).
- Signaler à l'ONF toute anomalie (dégradations de barrières ou chemins, arbres tombés...).
- Respecter les règles de priorité et de courtoisie. Respecter le plan ONF fournis.
- Etre assuré en RC pour les dégâts ou accidents que je pourrais occasionner.

### 2) DESCRIPTION DE L'ATTELAGE :

#### Le meneur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

#### L'attelage :

Solo      Paire      Tandem      Team      (rayer les mentions inutiles)

#### La Voiture :

2 roues      4 roues      (rayer la mention inutile)

### 3) LICENCE FFE (En cours de validité) fournir la photocopie.

n°

### 4) ACCEPTATION DE LA CHARTE :

texte à recopier manuellement ci-dessous : « Je m'engage à respecter les conditions de la charte ci-dessus écrite, dans son ensemble ».

Signature du demandeur:

Visa CDTEY pour validation

Fait le :

**Nous vous rappelons, que le fait de circuler sans ce laisser-passer dans la Forêt Domaniale de Rambouillet, vous expose à une contravention voire des poursuites pénales en cas de contrôle, d'incident ou d'accident.**

Pièces à Joindre à votre demande :

- Photocopie d'un justificatif d'identité valide recto-verso.
- Copie de la licence FFE 2018.
- Attestation de RC (avec précision « activités équestres ») ou RCPE (de chaque équidés) couvrant la période concernée.
- Un chèque de 5 euros à l'ordre du GRE 78,** couvrant les frais administratifs et postaux (après déduction des frais réellement engagés, les reliquats seront reversés au CDTEY).

Demande à retourner complète avant le **9 décembre 2017** à Didier Jarrousse, 9 bis rue de Villacoublay 78140 VELIZY. (Chargé de l'attelage au sein du CDTEY). Qui traitera votre demande et vous retournera votre laissez passer et conditions d'accès, dès retour de l'ONF.  
En cas de refus du dossier par l'ONF les frais vous seraient remboursés intégralement.  
Cette autorisation sera valide jusqu'au 31/12/2018 et devra être renouvelée à échéance.

**Tous dossier retourné incomplet ou hors délais, ne sera pas traité.**

Le nombre d'autorisations étant limité à 25, par l'ONF. Les demandes seront traitées dans l'ordre de leur arrivée. Dès le cota atteint les dossiers non acceptés ne seront pas traités et le chèque retourné.

Possibilité de souscrire votre licence FFE et RCPE(immédiatement) auprès du GRE 78.  
Renseignements par mail à [didier.jarrousse@outlook.fr](mailto:didier.jarrousse@outlook.fr) ou 06.17.53.35.60.